Informations de base

2025/0571(APP) APP - Procédure d'approbation Règlement	Phase préparatoire au Parlement
Cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034 Procédure d'accompagnement 2025/0571R(APP) **Subject** 8.70 Budget de l'Union 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.02 Réglementation financière **Priorités législatives** Déclaration commune 2026	

Acteurs principaux

Parlement européen	

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
En attente de la décision finale sur le renvoi		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
En attente de la décision finale sur le renvoi		

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	

DG de la Commission	Commissaire
Budget	SERAFIN Piotr

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/07/2025	Document préparatoire	COM(2025)0571	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0571(APP)
Type de procédure	APP - Procédure d'approbation
Sous-type de procédure	Note thématique

Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Procédure d'accompagnement 2025/0571R(APP)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 312-p2
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2025)0571	16/07/2025	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement/Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_SENATE	COM(2025)0571	03/12/2025	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2025)0571	09/12/2025	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2025)0571	10/12/2025	
Contribution	IE_HOUSES-OF-OIREACHTAS	COM(2025)0571	16/12/2025	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2025)0571	04/02/2026	
Contribution	SK_PARLIAMENT	COM(2025)0571	18/02/2026	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2025)0571	18/05/2026	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	52026AA0003 JO OJ C 06.02.2026	28/01/2026	
CofR	Comité des régions: avis	CDR2839/2025	04/03/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
VAN OVERTVELDT Johan	Président(e) de commission	BUDG	31/08/2026	Enabel
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	16/07/2026	directeur général de la DG GIP du Conseil de l'Union européenne
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	01/07/2026	comité européen des régions
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	25/06/2026	Union des Transports Publics et Ferroviaires
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	23/06/2026	European agri-cooperatives European farmers
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	19/06/2026	Notre Europe - Institut Jacques Delors / Notre Europe - Jacques Delors Institute
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	04/06/2026	Directrice générale adjointe du Trésor
VAN OVERTVELDT Johan	Président(e) de commission	BUDG	02/06/2026	EU Passengers Forum
VAN OVERTVELDT Johan	Président(e) de commission	BUDG	02/06/2026	IGLO RTD-netwerk
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	20/05/2026	Baden-Württemberg State Representation in Brussels
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	19/05/2026	Federatia Romana de Fotbal
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	11/05/2026	Federația pentru Inovare și Competitivitate Sustenabilă în IMM-uri (FICSIMM)
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	07/05/2026	Saxon State Minister for Infrastructure and Regional Development
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	06/05/2026	President of Bratislava Region
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	06/05/2026	BUSINESSEUROPE
VAN OVERTVELDT Johan	Président(e) de commission	BUDG	04/05/2026	European Stability Mechanism
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	15/04/2026	• Rencontre avec le directeur général adjoint de l'Agence française pour le développement (AFD)
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	15/04/2026	• Rencontre et échange avec l'inspection générale des finances
OMARJEE Younous	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	07/04/2026	Stichting BirdLife Europe
KELLER Fabienne	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	16/03/2026	DG Budget
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	03/03/2026	Civil Society Europe
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	26/02/2026	German Farmers' Association
MUREŞAN				

Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	05/02/2026	Unilever
MUREŞAN Siegfried	Rapporteur(e)	BUDG	30/01/2026	Vice President of the Jacques Delors Institute
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	27/01/2026	European Association for Innovation in Local Development - Association Européenne pour l'Innovation dans le Développement Local
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	27/01/2026	Læger uden Grænser
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	13/01/2026	Cleantech for Europe
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	14/05/2025	Heinrich Böll Stiftung e.V.
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	13/05/2025	Finance Denmark
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	07/02/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	30/01/2025	UNIFE
NORDQVIST Rasmus	Rapporteur(e) fictif/fictive	BUDG	29/01/2025	CEE Bankwatch Network

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
UŠAKOVS Nils	04/11/2026	CEE Bankwatch Network
HOHLMEIER Monika	03/11/2026	Familienbetriebe Land und Forst e.V.
RESSLER Karlo	08/05/2026	European Association of Development Agencies European Regions Research and Innovation Network
OMARJEE Younous	05/05/2026	Chambres d'agriculture France
CRESPO DÍAZ Carmen	04/05/2026	Cooperativas Agro-alimentarias de España Confcooperative FELCOP CSFH Vicasol
RESSLER Karlo	20/04/2026	Zadar Airport Ltd.
ZIJLSTRA Auke	27/01/2026	Stichting Vluchteling
CORRADO Annalisa	29/09/2025	World Wildlife Fund Italia
UŠAKOVS Nils	03/09/2025	Philip Morris International Inc.
NORDQVIST Rasmus	26/03/2025	CAN Europe Together for 1,5 German Watch Reseau action climate

Cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034

2025/0571(APP) - 16/07/2025 - Document préparatoire

OBJECTIF : fixer le cadre financier pluriannuel pour les années 2028 à 2034.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à l'article 312 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), un règlement du Conseil, adopté à l'unanimité par celui-ci après approbation du Parlement européen, fixe un cadre financier pluriannuel pour une période d'au moins cinq ans. Ce cadre financier pluriannuel (CFP) fixe les montants des plafonds annuels des crédits pour engagements par catégorie de dépenses et du plafond annuel des crédits pour paiements et il prévoit toute autre disposition utile au bon déroulement de la procédure budgétaire annuelle.

Le CFP actuellement en vigueur, qui couvre les années 2021 à 2027 a été adopté le 17 décembre 2020. Le règlement sur le CFP a été révisé deux fois depuis 2020. Une première modification en décembre 2022 a permis de soutenir financièrement l'Ukraine avec 18 milliards d'euros sous forme de prêts pour 2023 et 2024, en réponse à la guerre d'agression russe. Une seconde révision, proposée en juin 2023 et adoptée le 29 février 2024 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2024), visait à adapter le budget de l'Union européenne aux nouveaux défis et obligations, les ressources existantes étant devenues insuffisantes.

CONTENU : la Commission propose **un CFP de sept ans, de 2028 à 2034**. Le CFP est structuré suivant les principales catégories de dépenses (rubriques) et prévoit un montant maximal pour chacune d'entre elles (plafonds).

Structure

Le CFP proposé pour 2028-2034 est structuré autour de **trois rubriques**, correspondant aux principaux secteurs d'activité de l'Union soutenus par le budget de l'Union, et axé sur la poursuite de priorités stratégiques communes. Une **quatrième rubrique** couvre les dépenses relatives à l'administration publique européenne. À ces quatre rubriques s'ajoutent un «instrument de flexibilité» et une «réserve pour l'Ukraine» qui peuvent procurer des ressources supplémentaires au-delà de ces plafonds.

Flexibilité

Dans un contexte international qui évolue rapidement, l'Union doit pouvoir agir et réagir lorsque les circonstances changent. C'est pourquoi la Commission propose d'introduire plus de flexibilité dans l'ensemble du budget à long terme de l'UE, tout en préservant la prévisibilité qui fait de ce budget un puissant catalyseur pour l'investissement.

Les principaux facteurs de flexibilité pour la période 2028-2034 sont la **simplification de l'architecture du CFP**, qui comportera moins de programmes et une part plus importante de montants non programmés, ainsi que des mécanismes et des réserves intégrées qui permettront de répondre de manière plus efficace, plus rapide et moins déstabilisante à l'évolution des besoins. Des enveloppes financières indicatives pour les programmes et instruments de dépenses devraient rester la principale référence de la programmation financière pluriannuelle, mais l'autorité budgétaire devrait pouvoir réorienter des dépenses lors de la procédure budgétaire annuelle.

Plafonds

Pour aider l'Union à respecter ses priorités sur la période du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2034 tout en faisant face à ses obligations de remboursement dans le cadre de NextGenerationEU, la Commission propose pour le CFP 2028-2034 **un plafond d'engagements de 1.763.100.000.000 EUR aux prix constants de 2025**, soit 1,26% du RNB de l'UE, et un plafond de paiements correspondant de 1.761.000.000.000 EUR aux prix constants de 2025, équivalent à 1,26% du RNB de l'UE.

Les rubriques du CFP proposé pour la période 2028-2034 correspondent aux principaux domaines d'activité financés par le budget de l'UE, à savoir :

- **Rubrique 1** - a) Cohésion économique, sociale et territoriale, b) Agriculture et développement rural, affaires maritimes et c) Prospérité et sécurité : 946.404 millions d'euros (prix de 2025) en crédits d'engagement;

- **Rubrique 2** - Compétitivité, prospérité et sécurité : 522.205 millions d'euros;

- **Rubrique 3** - Europe dans le monde : 190.000 millions d'euros;

- **Rubrique 4** - Administration : 104.447 millions d'euros;

Instruments spéciaux

Les instruments spéciaux qui permettent d'inscrire des crédits au budget en sus des plafonds fixés seront rationalisés. La panoplie rationalisée d'instruments de flexibilité proposée dans le projet de règlement CFP comprend :

La réserve pour l'Ukraine

Un nouvel instrument spécial thématique est créé pour permettre à l'Union de continuer à soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et pour l'aider dans sa trajectoire d'adhésion à l'Union. C'est au moyen de cet instrument que seront fournis les crédits correspondant à la partie de l'aide fournie à l'Ukraine au titre du règlement «Europe dans le monde» sous la forme d'un soutien non remboursable et du provisionnement de garanties budgétaires.

La dotation de la réserve pour l'Ukraine ne devrait pas excéder un montant de **88.900.000.000 EUR** aux prix de 2025 pour la période 2028-2034. Le montant annuel mobilisé au titre de la réserve pour l'Ukraine au cours d'une année donnée ne devra pas dépasser 13.500.000.000 EUR aux prix de 2025. La partie de la dotation annuelle d'une année donnée qui n'est pas utilisée pourra être reportée jusqu'en 2034.

L'instrument de flexibilité

Cet instrument est destiné à apporter un soutien en cas de besoins nouveaux ou imprévus. Outre un montant annuel fixe qui sera porté à **2 milliards d'EUR**, l'instrument de flexibilité comprendra des montants équivalents aux dégagements effectués l'année précédente et aux montants d'amendes nets inscrits au budget de l'année précédente.

Le dispositif de marge unique

Ce dispositif permettra de regrouper les marges subsistant sous les plafonds des rubriques du CFP à l'issue d'exercices précédents et de les utiliser dans tous les domaines d'action.

La proposition prévoit une **révision du CFP** en cas de révision des traités ayant des incidences budgétaires, en cas de réunification de Chypre, ainsi que, si les circonstances l'exigent, afin de garantir le respect des plafonds des ressources propres par le CFP.